

Loi sur les impôts 2019 : le CAF soutient la révision sous conditions

Bienne, le 8 août 2017

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) approuve sous conditions la révision 2019 de la loi sur les impôts, qui prévoit principalement une diminution progressive du taux d'imposition des entreprises. Le CAF comprend la nécessité pour le canton de Berne de s'adapter à la réalité fiscale des autres cantons et de rester compétitif, au niveau national et international, pour l'implantation d'entreprises. La région de Bienne et du Jura bernois est fortement industrialisée et dépend aussi de taux fiscaux attractifs. En ce sens, le CAF approuve le projet de loi, mais aux conditions suivantes.

Le CAF estime qu'il faut freiner la concurrence fiscale entre cantons et ne pas tomber dans la sous-enchère. Le canton de Berne, grand canton bilingue, fait face à des obligations et des charges qui vont au-delà de celles de certains cantons à la fiscalité avantageuse. Le CAF rappelle aussi que le peuple suisse a massivement rejeté la troisième réforme des entreprises (RIE III), un refus qui s'est élevé à plus de 64% des voix dans le canton de Berne.

Compenser les pertes pour les communes

Le CAF met en garde contre les conséquences négatives de la réforme sur les finances des communes, en particulier pour la Ville de Bienne, qui dépend fortement des revenus de l'impôt sur les entreprises. Ces conséquences négatives en 2019 devraient selon le canton s'inverser dès 2020, mais il reste bien des incertitudes. En attendant, le CAF demande au canton de veiller à compenser systématiquement les pertes subies par les communes.

Bienne et Evilard, seules communes bilingues du canton, font face à des charges supérieures à la moyenne. Bienne en particulier doit soutenir une vie socioculturelle et scolaire dans les deux langues. Le CAF appelle le canton à prendre particulièrement en compte la prise de position de la Ville de Bienne dans cette consultation.

Examen avec le programme d'économies PA 2018

Au cours des derniers mois, le CAF a appelé le canton à plusieurs reprises à prendre en compte le bilinguisme et la minorité francophone, notamment dans le programme d'allègement des finances cantonales PA 2018. Publié en juin 2017, ce programme sera soumis au Grand Conseil en novembre, en même temps que la révision de la présente révision de la loi sur les impôts.

Le CAF examinera le PA 2018 en détail, en collaboration avec les communes bilingues de Bienne et d'Evilard. Son soutien à la révision 2019 et à la révision 2021 qui lui est liée dépendra de la prise en compte du bilinguisme et de la minorité francophone dans les décisions prises cet automne par le Grand Conseil.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57.*